



Procès-verbal réunion Conseil d'Administration

La Règle du Jeu

Du 21 Février 2024

En présentiel à LANDIVISIAU (Les Studios)

Absents excusés : Cécile GEINS - Xavier HERVEAU

Présents : Eric DUBOT, Raymond CHOPIN, Catherine BOSSARD, Jean WALKER, Benoit LAGREE, Yann QUERE, Mar RENAULT, Jean-François DANIELLOU, Marine CHOPIN, Jean-Pierre HOUDEAU, Benoit ROUE

Invitée : Elodie Mazé, salariée de l'Association

1. Approbation des comptes-rendus : du 19 décembre 2023, du 10 et du 29 Janvier 2024

Les 3 PV sont validés à l'unanimité

- 19/12/23 en Visio conférence
- 10/01/24 à LA BAULE, en présentiel
- 29/01/24 à LA BAULE, en présentiel

2. Bilan des 23ème Rencontres de Bretagne à La Baule

Bilan plutôt positif.

Quelques problèmes techniques, mais qui ont été réglés rapidement.

Belle programmation.

Retours positifs des partenaires financiers.

Restauration : retours mitigés (prix – verres de vin – service...)

Logistique restauration à l'avenir, vigilance pour permettre de satisfaire le plus grand nombre.

Respect des horaires de restauration pour permettre de voir les films à l'heure.

Bilan Financier :

28600€ Recettes
2000€ Subvention ville
4041.83€ Remboursement par Weez Events
5150€ Inscriptions en direct

Dépenses :

26397€ REPAS chez BRIGITTE (resto)
2061.3€ Hôtel St Christophe
4482.96€ Hôtel Lutetia
3220€ Cinéma Gulf Stream
380€ Taxi
325.36€ Imprimerie
96.94€ Divers
1483€ Repas CA
919.68€ Imprimerie FLOCH
2108.25€ Office de Tourisme de La Baule

Déficit : 386€

Le bilan financier sera joint au PV

Manque règlement de Wild Bunch pour l'hôtel St Christophe (qui a été réglé) 490€
Après règlement du distributeur nous aurons donc équilibré le budget.

BOX OFFICE : gestion et dépôt du nom de domaine : 60€/an
(Facture payée cette année)

3. Statuts de l'Association

Jean Pierre HOUDEAU a constaté qu'il faut de temps en temps vérifier et modifier certains items.

Eric Dubot et Benoit Roué, ont questionné Guillaume Esterlingot en Visio, concernant les statuts.

Il a précisé qu'il fallait favoriser la diffusion de films vers les publics locaux.
Les statuts ont été changés en 2021, à CHALLANS.

Remarques :

- Il n'est pas du tout indiqué le travail d'éducation aux images, vers les scolaires.
Attention à la rédaction du texte, car nous entrons en concurrence avec les dispositifs scolaires nationaux.
On pourrait indiquer : « Développement du cinéma en milieu scolaire »

Orthographe à modifier :

- *Toute salle ayant été « écartée »*
- *Service signalé à l'association* (idée Alain, n'étant plus membre du CA, puisse continuer à préparer la programmation, à l'époque).
- *Modifier par* : « *personne reconnue qualifiée, puisse intervenir en fonction des besoins de l'Association.* » on peut l'inviter aux réunions de CA (dispensé de cotisations et ne participe pas au vote)
- « *Acceptés* » paragraphe article 5 – 2^{ème} ligne.
- *Article 6* : « *dissolution* » (terme à clarifier) ce sont les salles qui sont membres, et pas une personne.
VOTE DU CA si dissolution d'un membre.
- Article 8 : *en cas de vacances, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres.* (On ne dit pas comment ?) indiquer que l'on fait appel à candidatures au niveau des 104 adhérents. LE CA peut remplacer provisoirement un membre du CA, et vote à nouveau en AG. La personne choisit par le CA n'est pas forcément prioritaire lors de l'AG
- Les décisions du CA : la décision est prévue à la majorité des voix - Il n'y a pas de pouvoir pour les CA – Uniquement pour les AG.
EN CAS D'EGALITE : la voix du PRESIDENT compte double.
15 MEMBRES MAXIMUM sont prévus au CA
- *Le bureau applique les décisions du CA.*
Le bureau est élu pour 1 an, pour mettre en application les décisions du CA, et doit rendre compte de son travail annuellement.
Réflexions : prévoir de modifier l'article 10 – sur le fonctionnement du BUREAU.
Le bureau prépare l'ordre du jour des prochains CA.
- Article 11 : exceptionnellement l'exercice 2012/2013 (phrase à modifier)
Modifier les dates sur l'exercice fiscal en année civil. (Proposition de Guillaume Esterlingot)
L'exercice actuel pourrait être de 18 mois. (Exceptionnellement pour recommencer en 2025 le 1^{er} janvier pour l'année suivante)
 - *L'Assemblée Générale : doit se réunir une fois par an. (Elle se réunit au cours du 2^{ème} semestre)*
- Article 12 : 15 jours au moins avant la date fixée les membres de l'Association sont convoqués pour l'AG (comment ?)
Courrier/Courriel/envoi d'une newsletter par le site/ une mention sur le site web de l'Association... (voir mention dans LEGIFRANCE)
- Le Président préside l'Assemblée et présente le rapport moral de l'Association devant l'Assemblée.
Vérifier sur Légifrance : le QUORUM pour délibérer.
(Constat si le QUORUM est atteint ou pas ?)
Le nombre des présents ou représentés (vote par procuration)
A défaut de QUORUM, l'AG se tient malgré tout.
MAIS le CA préfère ne pas noter de QUORUM.
- Ne pas oublier d'indiquer la date à laquelle les statuts seront modifiés.

4. AG Extraordinaire durant les Rencontres de juin 2024

Date prévue :

Mardi 18 juin à 14H

5. Site Internet (lien vidéo)

- Formation de quelques membres du CA pour alimenter le site internet à quimper, le 20/02/24 dans les locaux de NETAO. (Jean-François Daniellou – Marc Reynaud – Catherine Bossard et Elodie Mazé, salariée)
- Amélioration demandée sur de la visibilité d'information (bouton par exemple : trimestres pour les dispositifs scolaires)
- Voir pour trouver un accord avec Access Dynamic, pour pouvoir utiliser leur site, ou un lien vers leur site.
OU avec BOX OFFICE
- Gestion du site/an : 800€
- Définition de la visibilité pour les Editeurs et pour les Adhérents.
Possibilité pour les Editeurs de « cocher » les infos disponibles pour tous ou visibles simplement par les adhérents.
- Envoyer une information aux salles, pour leur demander de se connecter au site, via leur adresse électronique (identifiant), qui leur permettra de créer un mot de passe.
- Il faut indiquer une adresse électronique unique par cinéma.
Donc deux adresses mails différentes pour 2 salles.
- Adresse générique du cinéma. (Si jamais le Président change, il ne faut pas sans arrêt changer l'adresse)

Elodie va préparer un petit toto pour les salles.

Créer leur nouveau mot de passe (en cliquant sur : mot de passe oublié)

- PV formation NETAO : A envoyer aux membres du CA

6. AFCAE (Réunion des Associations Régionales)

Raphaël MAESTRO, Président de la Petite Exploitation, nous a informé :

Il est important que LA REGLE DU JEU soit représentée lors de ces réunions.

BUT de ces réunions : 1/Trimestre à Paris au Siège de l'AFCAE, sauf celle qui a lieu pendant Le Festival de CANNES.

- Fonctionnement ADAGE, Financement des Transports Scolaires
- Il faut qu'un membre du CA soit présent. Si le Président n'est pas disponible.
La personne qui remplace doit être défrayée.
- Présentation lors des RENCONTRES de 15 min proposée.
- CHOIX D'UN FILM RECOMMANDÉ et présentation du film par un représentant de l'AFCAE.
- Légitime sur les Rencontres Art et Essai de juin (films recommandés)

7. Réunion zoom - Programme Cinécole 2024-2025

Elodie doit envoyer un mail aux salles, pour demander qui serait le représentant pour les dispositifs scolaires/salle.

Date de retour à fixer : 21 MARS

Avec 1^{er} jet de choix de film.

Vendredi 29 mars 2024 à 14H

8. Facturation livrets Cinécole 2023-2024 :

RESTE 27 CARTONS EN STOCK

Raymond va pouvoir préparer les factures, une fois le fichier reçu.

9. 10ème Rencontres Art et Essai de Bretagne à Dinard

La nouvelle formule :

- Inscription pour les Rencontres à Weezevents : 20€
- On reste maître de la Programmation, mais si certains distributeurs décident de se déplacer et de présenter une équipe de films, ils prennent en charge les frais.
- Nous n'assurons plus la logistique.
- Proposer des mini-conventions distributeurs.
(En janvier : Gaumont/KMBO/AD VITAM ont proposé 2 films)
- Réduction du nombre de films par rapport à janvier.
- Si équipe de films : prise en charge du taxi entre le train, la thalasso et l'hôtel.
- La restauration et l'hébergement ne sera pas prise en charge par la RDJ.

10. 24ème Rencontres de Bretagne du 28/01 au 01/02/2025

Proposition des membres du CA : Quimper.

Vote : 9 voix sur 11

Eric Dubot se charge de présenter à Yves Sutter, PDG SOREDIC et DG CINEVILLE le vote du CA.

11. Questions diverses

12. Prochain CA

Mardi 12 mars 2024 à 10H à INZINZAC LOCHRIST (Cinéma LE VULCAIN)

Fin de la réunion 11H